

Sainte-Famille, Île d'Orléans, le 7 décembre 2017

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans, le mercredi 6 décembre 2017, à vingt heures, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de M. Harold Noël, préfet, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : Mmes Lina Labbé et Debbie Deslauriers, MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean-Claude Pouliot et Sylvain Bergeron.

Mme Chantale Cormier fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

M. Harold Noël, préfet, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte à vingt heures et fait la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de M. le préfet
2. Renonciation au délai d'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance portant sur le budget tenue le 22 novembre 2017
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2017
6. Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2017
7. Adoption du rapport final 2014-2015 du Pacte rural
8. Demande à portée collective – Avis de la MRC quant à l'orientation préliminaire de la Commission de Protection du Territoire agricole
9. Certificat de conformité – Règlement 017-147 de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
10. Proposition du ministère de la Culture et des communications – Avenant à l'annexe A de l'Entente de développement culturel
11. Position de la MRC - Demande d'exclusion – Ferme Louis Gosselin
12. Lettre d'appui – Projet de la ZICO
13. Projet de Loi 132 – Élaboration d'un Plan régional des milieux humides et hydriques
14. Adoption du calendrier des séances de l'année 2018
15. Adoption des dépenses du mois de novembre 2017
16. Correspondance
17. Varia
18. Période de questions
19. Levée de la réunion

2• Renonciation au délai d'avis de convocation

Résolution 2017-12-136

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de renoncer au délai d'avis de convocation pour cette séance ordinaire.

3• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2017-12-137

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de l'ajout du point 17.1 *Résolution – Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins*, le point 17. *Varia* demeurant ouvert par ailleurs.

4• Adoption du procès-verbal de la séance portant sur le budget tenue le 22 novembre 2017

Résolution 2017-12-138

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance portant sur le budget tenue le 22 novembre 2017.

5• Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2017

Résolution 2017-12-139

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2017.

6• Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 novembre 2017

7. Intervention concernant des nuisances et une contravention au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées – Immeuble situé au 2824, chemin Royal à Sainte-Famille (p. 3)

Les travaux ont été faits tel que prévu. Il ne restera que l'aménagement paysager à réaliser au printemps.

7• Adoption du rapport final 2014-2015 du Pacte rural

Résolution 2017-12-140

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le rapport final 2014-2015 du Pacte rural tel que déposé.

8• Demande à portée collective – Avis de la MRC quant à l'orientation préliminaire de la Commission de Protection du Territoire agricole

Résolution 2017-12-141

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans a déposé, le 8 juillet 2015, à la Commission de Protection du Territoire Agricole, une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de *la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

Attendu que cette demande, identifiée comme le dossier 383072, vise à permettre l'implantation de résidences dans les îlots déstructurés (volet 1) de la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu que l'orientation préliminaire, déposée par la Commission de Protection du Territoire Agricole, le 20 octobre 2017, est conforme au document de travail qui a été discuté lors de rencontres entre l'Union des Producteurs Agricoles et la MRC de l'Île d'Orléans ;

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'émettre un avis favorable à l'orientation préliminaire, article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, déposée par la Commission de Protection du Territoire Agricole le 20 octobre 2017.

9• Certificat de conformité – Règlement 017-147 de la municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

Les maires ont reçu copie d'un avis juridique demandé auprès de l'assureur de la MRC, soit la Mutuelle des municipalités du Québec. Il y est mentionné que le conseil de la MRC doit approuver le règlement s'il est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire. La résolution par laquelle le conseil de la MRC désapprouve le règlement doit être motivée et identifier les dispositions du règlement qui ne sont pas conformes.

Résolution 2017-12-142

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, **appuyée** par M. Harold Noël, il est **résolu à l'unanimité** d'approuver le règlement 017-147 exigeant, pour les zones 09-H, 10-CH et 11-CH, lors d'une demande de modification des règlements d'urbanisme, la production d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) couvrant la totalité des zones assujetties, et d'autoriser la directrice générale à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

10• Proposition du ministère de la Culture et des Communications – Avenant à l'Annexe A de l'Entente de développement culturel

Le Ministère nous a avisé de la possibilité de bonifier l'entente de développement culturel en vigueur dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec ainsi que de la Stratégie de promotion et de valorisation du français.

Résolution 2017-12-143

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Claude Pouliot, il est **résolu à l'unanimité** d'allouer 10 750 \$ pour le projet de Mise en valeur du littoral de l'Île, dans la mesure où le MCC investisse aussi 10 750 \$ supplémentaire dans l'entente de développement culturel.

11• Position de la MRC – Demande d'exclusion – Ferme Louis Gosselin

Résolution 2017-12-144

Attendu que la Ferme Louis Gosselin Inc. a déposé, une demande d'exclusion auprès de la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu que la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) a rendu, en octobre 2011, une décision autorisant la création d'un certain nombre d'îlots déstructurés à la suite d'une demande à portée collective par la MRC de l'Île d'Orléans ;

Attendu que la décision de la CPTAQ indique qu'aucun permis de construction résidentielle (article 32, *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*) ne peut être délivré en zone agricole, sauf dans les cas et conditions prévues à la présente décision ;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans a adopté le *Règlement de contrôle intérimaire 2011-04 établissant les règles de construction de résidences dans la zone agricole permanente* ;

Attendu que la MRC de l'Île d'Orléans a déposé, en juillet 2015, une seconde demande à portée collective afin d'autoriser la création d'un certain nombre d'îlots déstructurés ;

Attendu que l'avis préliminaire de la CPTAQ est favorable et contient les mêmes conditions concernant les permis de construction résidentielle ;

Attendu que ces conditions ne permettent pas l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins résidentielles à l'intérieur de la zone agricole ;

Attendu que l'article 65 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles stipule qu'une MRC qui désire demander l'exclusion d'un lot de la zone agricole pour un projet dont elle se fait le promoteur, doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

Attendu que la municipalité de Saint-Laurent a refusé la demande d'exclusion de la zone agricole de la Ferme Louis Gosselin Inc. (résolution #1034-17), à sa séance du 5 juin 2017 ;

Attendu que la municipalité dispose d'espaces disponibles sur son territoire permettant la construction d'un certain nombre de nouvelles résidences ;

Attendu que cette demande contrevient à certaines conditions relatives à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, **appuyée** par Mme Lina Labbé, il est **résolu à l'unanimité** de refuser la demande d'exclusion pour la Ferme Louis Gosselin Inc.

12• Lettre d'appui – Demande de la ZICO

La Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) de Beauport sollicite une lettre d'appui des différents acteurs présents sur le territoire de ladite ZICO. En effet, dans le cadre d'une demande de subvention au programme Interactions communautaires pour mettre à jour le Plan de conservation de la ZICO des battures de Beauport, des lettres d'appui sont requises.

Une lettre d'appui sera émise par la direction générale.

13• Projet de Loi 132 – Élaboration d'un Plan régional des milieux humides et hydriques

Résolution 2017-12-145

Considérant que l'Assemblée nationale a adopté en date du 16 juin dernier le projet de loi numéro 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques ;

Considérant que ce projet de loi impose de nouvelles obligations aux MRC concernant notamment l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

Considérant que le PRMHH devra comprendre l'identification des milieux humides et hydriques, l'identification des milieux présentant un potentiel pour la création de milieux humides et hydriques ainsi qu'un plan d'action ;

Considérant que la MRC a un délai de cinq (5) ans pour réaliser le PRMHH et que ce dernier devra être révisé à tous les dix (10) ans ;

Considérant que le projet de loi prévoit la création du Fonds de protection du domaine hydrique de l'État alimenté par les compensations financières exigées pour certains travaux réalisés dans les milieux humides et hydriques ;

Considérant que la gestion du Fonds de protection du domaine hydrique de l'État pourra être déléguée aux MRC qui le désirent ;

Considérant qu'aucune compensation financière n'est prévue pour l'élaboration et le suivi des PRMHH ;

Considérant l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines pour l'élaboration et le suivi des PRMHH, notamment pour l'identification des milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC ;

Considérant que plusieurs MRC et la FQM dénoncent l'absence de financement associé à cette nouvelle responsabilité ;

Sur **proposition** de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que :

- le Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans appuie la démarche entreprise par plusieurs MRC visant à dénoncer l'absence de financement associé aux nouvelles responsabilités dévolues par le projet de loi numéro 132 ;
- le Conseil de la MRC de l'Île d'Orléans demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de mettre en place un programme d'aide financière destiné aux MRC pour l'élaboration et le suivi des plans régionaux des milieux humides et hydriques ;
- que cette résolution soit transmise au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la

Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'ensemble des MRC.

14• Adoption du calendrier des séances de l'année 2018

Résolution 2017-12-146

Sur proposition de Mme Debbie Deslauriers, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Calendrier des séances du Conseil de la MRC pour l'année 2018, tel que proposé.

15• Adoption des dépenses du mois de novembre 2017

Résolution 2017-12-147

Sur proposition de Mme Lina Labbé, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de novembre 2017, lesquelles s'élèvent à 232 915,49 \$.

16• Correspondance

La députée de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Mme Sylvie Boucher, invite les élus pour un verre de l'amitié le lundi 18 décembre 2017 à 18h.

17• Varia

17.1 Résolution – Demande et gestion de compte de carte Visa Desjardins

Résolution 2017-12-148

Sur proposition de M. Jean-Claude Pouliot, **appuyée** par M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que :

- La MRC de l'Île d'Orléans délègue à M. Harold Noël, préfet, et Mme Chantale Cormier, directrice générale/secrétaire-trésorière, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Cartes Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») ;
- La MRC de l'Île d'Orléans soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables ;
- La MRC de l'Île d'Orléans s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non respect de ces modalités ;

- M. Harold Noël et Mme Chantale Cormier soient autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes ;
- M. Harold Noël et Chantale Cormier puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Cartes, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant ;
- La Fédération des caisses Desjardins du Québec puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

18• Période de questions

Aucune question n'est posée.

19• Levée de la réunion

Résolution 2017-12-149

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de** M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que la session prenne fin à 21h01.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : le mercredi 17 janvier 2018 à la salle du Conseil à Sainte-Famille.

Chantale Cormier
Directrice générale

Harold Noël
Préfet